

**2025
2028**

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Mot de la direction



Depuis l'adoption de son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2010, l'ÉTS a entrepris de nombreuses actions en collaboration avec divers départements, notamment le bureau du développement durable, pour optimiser la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du campus.

À mesure que le Canada, le Québec, la ville de Montréal et l'ÉTS continuent de se développer, de nouveaux éléments émergent pour permettre d'améliorer la collecte des matières résiduelles. Par exemple, au cours de l'année financière 2023-2024, la ville de Montréal a amélioré ses services de collecte dans plusieurs arrondissements (dont celui du Sud-Ouest et de Ville-Marie) en introduisant la collecte de compost dans les écoles et universités. En maintenant ses ambitions et en respectant le principe fondamental des 3RV-E (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination), l'ÉTS s'adapte continuellement aux nouveaux changements et réaffirme ses responsabilités en matière de gestion durable des matières résiduelles.

Ce nouveau PGMR est une mise à jour du plan précédent, toujours articulé autour du principe des 3RV-E, et qui vise à renforcer l'engagement de l'ÉTS envers une gestion plus responsable et innovante des déchets.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui contribue à améliorer la gestion des matières résiduelles sur le campus à travers ce nouveau plan de gestion des matières résiduelles 2025-2028.

LUC PAQUIN

Directeur du Service de la gestion des actifs immobiliers
École de technologie supérieure

Comité sur la gestion des matières résiduelles

Tous les membres de la communauté du campus de l'ÉTS ont un rôle essentiel à jouer pour garantir le succès du plan de gestion des matières résiduelles. C'est pourquoi le comité sur la gestion des matières résiduelles est composé de représentants de divers milieux, chacun apportant des expériences variées à travers tout le campus.

L'objectif du comité est d'améliorer les pratiques de gestion des matières résiduelles (GMR) sur le campus, à soutenir la mise en œuvre de nouvelles actions, et à garantir la durabilité de ces réalisations.



MEMBRES DU COMITÉ 2023-2025

- **Frédéric Harlé**, coordonnateur du PGMR et du comité Ingénieur, SGAI¹
- **Benoit Beaudry**
Préposé à l'entretien général - Service des entreprises auxiliaires
- **Annie Sansoucy**
Directrice adjointe - Service des entreprises auxiliaires
- **Frédéric Baillargeon Béchard**
Directeur - Service alimentaire - Pub 100 génies
- **Benjamin Meissonnier**
Directeur - Service alimentaire - Cafétéria
- **Marielle Jacques**
Technicienne d'application technologique - Département de génie de la construction
- **Rios Juan Mauricio**
Technicien d'application technologique - Département de génie de la construction
- **Sara Courcelles**
Conseillère en communication - Bureau du développement durable
- **Stéphane Gagnon**
Préposé à l'entretien général - SGAI
- **Éric Laliberté**
Technicien en administration - SGAI
- **Gabriel Lemire**
Ingénieur - SGAI
- **Le conseiller en développement durable de l'AEETS**
Étudiant - AEETS

¹ SGAI : Le Service de la Gestion des Actifs Immobiliers

Table des matières

Liste des acronymes	5
Contexte	6
Orientations	8
Cadre d'application du PGMR	9
État de la gestion des matières résiduelles à l'ÉTS	10
Données	11
Bonnes pratiques en place	14
Principales pistes d'amélioration	14
Plan d'action 2025-2028	15

1

CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS

1.1. Maintenir l'implication du comité sur la gestion des matières résiduelles.	17
1.2. Planifier les travaux de construction en intégrant les meilleures pratiques en amont	17
1.3. Formuler et diffuser des politiques et procédures pour normaliser les processus de GMR et les rendre accessibles à toute la communauté de l'ÉTS	19
1.4. Uniformiser les équipements de récupération et les visuels	20
1.5. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les résidences	22
1.6. Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté	24

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

2.1. Appuyer les laboratoires pour réduire l'utilisation des objets à usage unique	27
2.2. Appuyer les concessionnaires alimentaires dans leurs efforts de réduction à la source	28
2.3. Mettre en place un chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation	29

3

COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR

3.1. Obtenir la certification ICI on recycle + niveau Performance + pour les sept principaux pavillons	32
3.2. Assurer une sensibilisation et une communication intégrées et cohérentes avec la communication en développement durable de l'ÉTS	33

Annexes

Indicateurs de suivi - méthodologie de calcul	35
Synthèse des actions	36

Liste des acronymes

ACV	Analyse du cycle de vie
CRD	Construction, rénovation et démolition
ÉTS	École de technologie supérieure
ICI	Industries, commerces et institutions
LET/LES	Lieu d'enfouissement technique / sanitaire
MR	Matière recyclable
MO	Matière organique
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PC	Papier et carton
PVM	Plastique, verre et métal
REP	Responsabilité élargie des producteurs ²
RDD	Résidus domestiques dangereux ³
3RV-E	Hiérarchie de gestion des matières résiduelles, priorisant dans l'ordre : la réduction à la source, le réemploi ⁴ , le recyclage, la valorisation des matières résiduelles et l'élimination.

² Principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie. Les produits visés sont :

- appareils électroniques et informatiques- piles et batteries
- lampes au mercure
- peintures et leurs contenants
- huiles, liquides de refroidissement
- antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables.

³ Produits sont de type corrosif, inflammable, toxique ou explosif tels les dissolvants, les diluants, les pesticides, les liquides réfrigérants, etc.

⁴ Le réemploi inclut la réutilisation et la réparation.

Contexte

La gestion des matières résiduelles a considérablement évolué au cours des dernières années, et l'École de technologie supérieure (ÉTS) adapte constamment ses méthodes pour rester à la pointe de l'efficacité face à ces nouveaux défis. Par exemple, en 2024, la ville de Montréal a annoncé que le compost serait désormais collecté dans les bâtiments universitaires. Cela nécessite une révision complète de la logistique, incluant la modification des accès et des zones de tri pour garantir l'autonomie de chaque pavillon.

Cela fait déjà cinq ans que le dernier Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) a été mis en place. La pandémie a freiné la mise en œuvre de nombreuses actions, tout en permettant de consolider d'autres initiatives. Par exemple, l'uniformité des affichages et des équipements de récupération a été améliorée. Cela a également permis l'introduction de nouveaux indicateurs, en décidant par exemple d'intégrer une caractérisation des matières résiduelles aux deux ans sur le campus.

Ce document constitue une mise à jour du PGMR 2020-2023, retravaillé en 2024 grâce à une étroite collaboration avec diverses parties prenantes de l'École, notamment via le comité GMR rétabli au printemps 2023.

L'on considère que 50% des actions prévues dans le plan précédent ont été réalisées, malgré divers contextes, tels que la pandémie, le retard de la consigne et la récupération du



compost par la ville de Montréal. Cependant, parmi les actions réalisées, plusieurs nécessitent une remise à niveau.

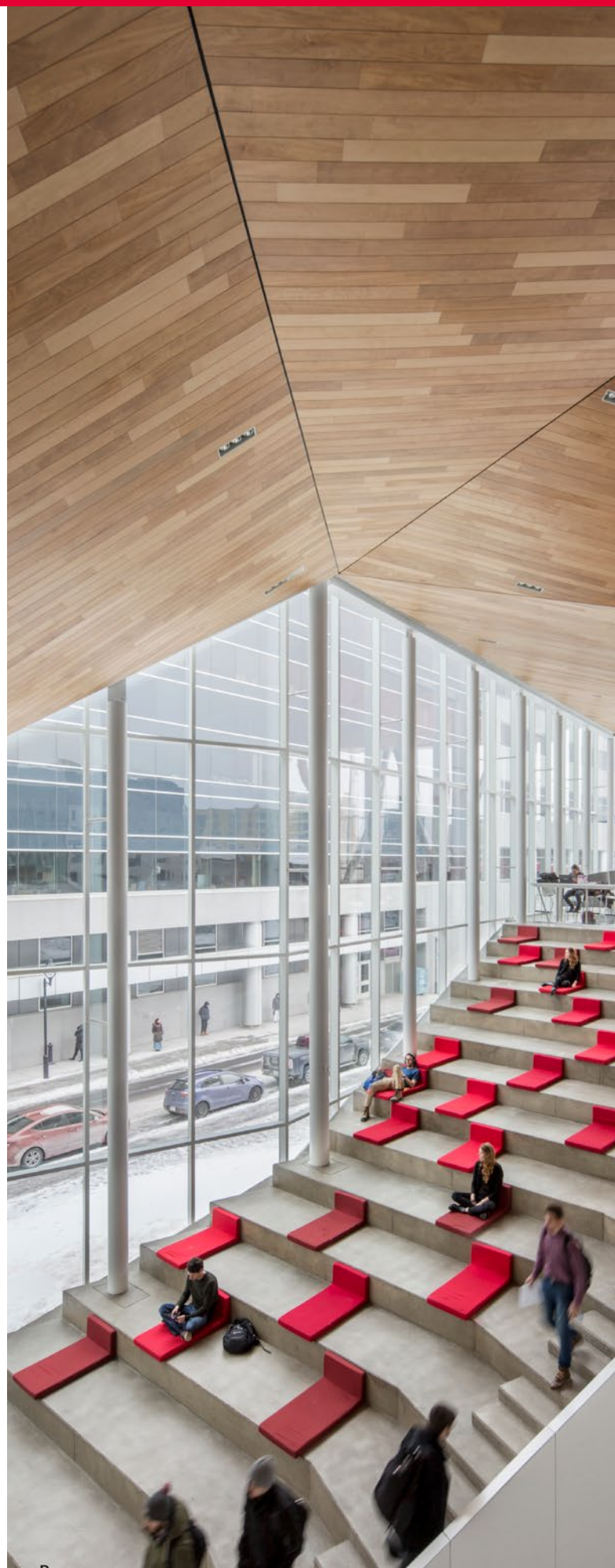
Il faut retenir que ce plan, comme le précédent, continuera d'être guidé par la hiérarchie des 3RV-E, en favorisant les actions de réduction à la source et le détournement des matières résiduelles de l'élimination.

Le Plan de Gestion des Matières Résiduelles s'intègre entièrement dans le deuxième axe du plan stratégique 2022-2027, et plus particulièrement dans le 32ème objectif qui est : « Agir pour l'action climatique ».

Il est aussi issu du Plan d'Action de Développement Durable 2023-2026 (PADD) et plus particulièrement de l'action 51 : « Produire et publier un nouveau Plan de gestion des matières résiduelles qui intègre des stratégies de circularité et qui oriente l'ÉTS vers le zéro déchet »

L'objectif du PGMR est donc de garantir une intégration globale de la gestion des matières résiduelles aux pratiques de développement durable de l'ÉTS.

Pour continuer de faire face aux différents enjeux environnementaux, L'ÉTS peut pleinement compter sur l'expertise de sa communauté de plus en plus engagée.



Orientations

LES TROIS ORIENTATIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PERMETTENT DE STRUCTURER LA MISE EN FORME DU PGMR 2025-2028 VIA UNE SÉRIE D' ACTIONS.

Dans plusieurs situations, l'expertise en recherche de l'ÉTS sera mise à profit dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, afin que les indicateurs et données développés contribuent à une compréhension précise de la performance et à des pistes d'action permettant d'appliquer le principe d'amélioration continue.

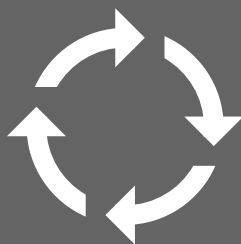
03 orientations
11 objectifs
28 actions
73 cibles

1



**CONSOLIDER
LES PRATIQUES
EN GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU
SEIN DE L'ENSEMBLE
DES BÂTIMENTS
DE L'ÉTS**

2



**FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
D'INITIATIVES
DE RÉDUCTION
À LA SOURCE,
DE RÉEMPLOI
ET DE RÉPARATION**

3



**COMMUNIQUER
ET FAIRE
RECONNAÎTRE
LES BONNES
PRATIQUES
EN GMR**

Cadre d'application du PGMR

Toute personne intervenante sur le campus de l'ÉTS a un rôle important à jouer et va avoir un impact non négligeable sur les multiples orientations de ce plan. Chaque membre de la communauté de l'ÉTS doit pouvoir s'impliquer dans cette démarche d'amélioration de la gestion des matières résiduelles et fait donc partie du cadre d'application de ce plan.

La mise en œuvre du PGMR se déroulera à travers l'ensemble des pavillons actuels et en construction, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

PAVILLON	ADRESSE	PAVILLON	ADRESSE
A	1100, rue Notre-Dame Ouest	I	355, rue Peel
B	1111, rue Notre-Dame Ouest	J	Centech (Monfort) 400, rue Monfort
C	Centech principal 1000, rue Saint-Jacques	P	990 rue Notre-Dame Ouest
D	1219, rue William	R1 & R2	Résidences Phase I : 301 et 311, rue Peel Phase II : 1045 et 1055, rue Ottawa
E	Maison des étudiants 1220, rue Notre-Dame Ouest	R3	Résidences Phase III : 420, rue Éléonor
F	1132 rue William	R4	Résidence Phase IV : 400, rue Éléonor
G	1050, rue William		



État de la gestion des matières résiduelles à l'ÉTS

Les actions découlant des trois orientations du PGMR 2025-2028, ont été définies selon un diagnostic de la gestion des matières résiduelles basées sur une étude des pratiques, sur les données des fournisseurs de services ainsi que sur les résultats des dernières caractérisations réalisées.

Des installations de qualité et la mise en place de nouvelles procédures ne suffisent pas pour espérer atteindre de meilleurs résultats. En effet, la sensibilisation joue ici un rôle majeur dans cette lutte vers le zéro déchets. Cela permettra d'enseigner les bons réflexes à toute la communauté.

Données

En 2023-2024, 423 tonnes de matières résiduelles ont été collectées par les fournisseurs de services.

L'incidence des projets de construction et de réaménagement sur les quantités totales est majeure et influence largement les résultats obtenus.

Le tableau ci-dessous présente le tonnage des différentes filières de matières résiduelles récupérées sur l'ensemble du campus au cours d'une année financière.

RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (TONNES) ⁵	2021 2022	2022 2023	2023 2024
Matériaux de construction	291	230	165
Recyclage	113	122	114
Déchets	106	166	97
Matières organiques	41	41	38
Piles, peinture et électronique	6	7	9
TOTAUX	557	566	423

⁵ Les données sont principalement issues de données détaillées, correspondant au poids collecté par les fournisseurs de services. Elles ont été complétées par des hypothèses calculées en 2022-2023, qui représentent la moyenne de pesées effectuées sur une dizaine de bacs pleins pour chacune des matières.

- 14 kg par bacs de 360 litres de matières recyclables;
- 20 kg par bacs de 360 litres de déchets;
- 50 kg par bacs de 240 litres de résidus alimentaires;
- 24 kg par bacs de 360 litres de papier brun.

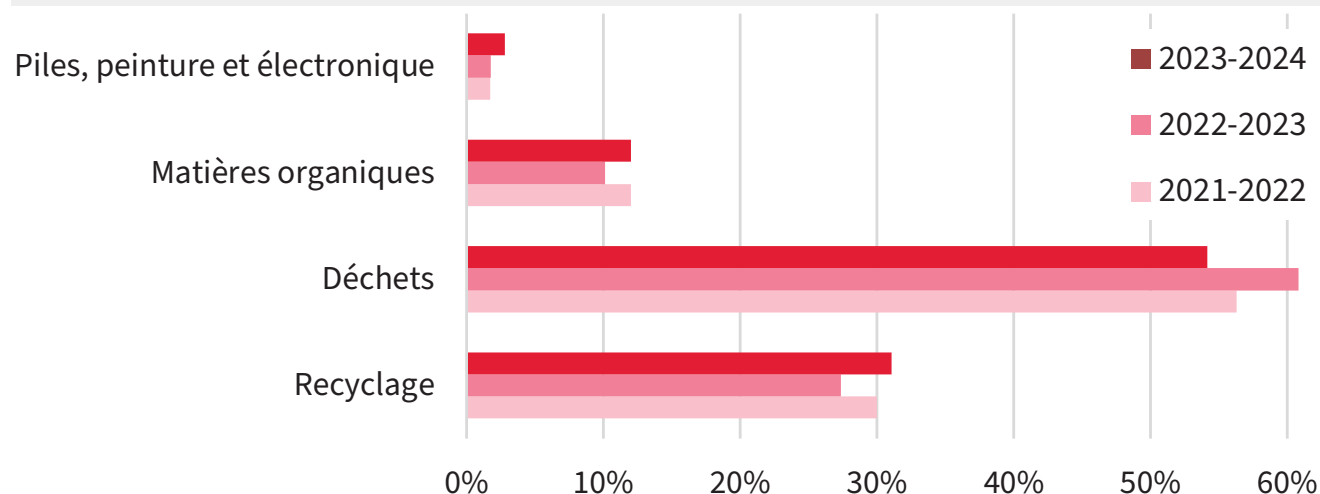
Il est à noter que les RDD ne comprennent pas les matières dangereuses générées par les laboratoires et que le recyclage exclut les métaux collectés par conteneur, qui sont considérés comme des CRD. Les matières résiduelles (à l'exception des matières organiques) des résidences et du pavillon I ne sont pas comptabilisées.

En excluant les données relatives aux matériaux de construction, on constate que les chiffres restent relativement stables d'une année à l'autre.

Pour démontrer ce phénomène, il suffit d'analyser le graphique ci-dessous, qui exclut les matériaux de construction. Le pourcentage de chaque type de matière reste similaire d'une année à l'autre.

Certains fournisseurs ne collectent pas les données de la masse des matières collectées. Un dispositif de suivi à l'interne en collaboration avec l'équipe d'entretien a été mis en place pour affiner les hypothèses et obtenir des résultats plus concrets.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉES À L'ÉTS (%) EXCLUANT LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



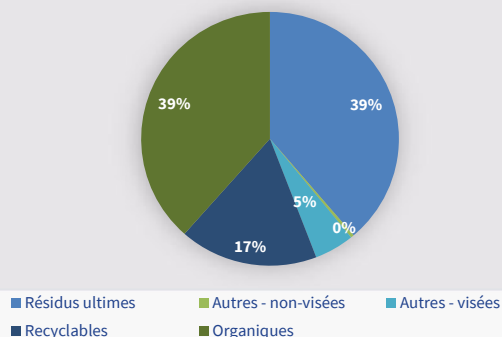
Pour influencer les tendances du tableau précédent afin de réduire le pourcentage de déchets, il faut améliorer la qualité du tri. La caractérisation de 2023⁶ a permis de déterminer que le taux de valorisation potentiel pourrait atteindre 88,9 %. Afin d'expliquer cette valeur avec le tableau précédent, si l'on considère qu'aucune erreur de tri n'a été réalisée au cours de l'année 2023, alors le pourcentage de déchets devrait être de seulement 11,1 %.

La page suivante permet d'analyser la composition des matières par voie de collecte suite à une étude réalisée en 2023.

⁶ Une fois que le rapport de la caractérisation de mai 2025 aura été finalisé, les informations de la page suivante seront mises à jour.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION 2023 - COMPOSITION DES MATIÈRES PAR VOIE DE COLLECTE EXCLUANT LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET LES RÉSIDENCES [EN %]

Filières des ordures - résidus ultimes



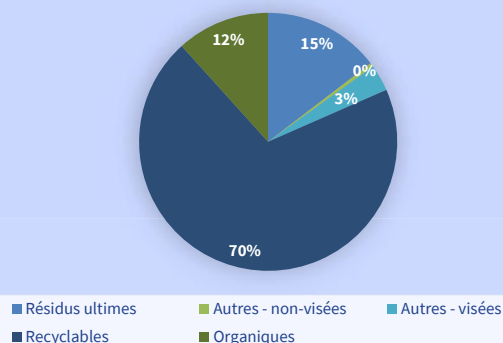
La voie des ordures est la plus susceptible de recevoir un nombre élevé de contaminants.

Ce schéma montre que d'une part, 39% des matières retrouvées dans cette filière sont à la bonne place.

De l'autre part, les 61% restants devraient se retrouver dans d'autres filières pour être revalorisés et se retrouveront dans un site d'enfouissement.

Le taux de contamination est beaucoup moins important que pour la voie des déchets. Les 30% de matières contaminées ici, sont des contaminants qui peuvent avoir un grand impacte sur cette collecte.

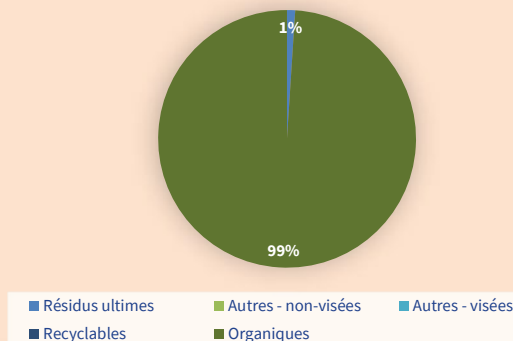
Filière des matières recyclables



En effet, si, lors d'une collecte, le taux de contamination est trop élevé, le fournisseur de services pourra rediriger toute la matière collectée vers un site d'enfouissement.

Les matières organiques sont les moins contaminées, mais il arrive occasionnellement de recevoir un taux de contamination ne permettant pas la collecte d'un bac.

Filière des matières organiques



Les résultats de cette étude réalisée en mars 2023 montrent que 100% des matières récupérées sur le campus (hors résidences) ont été pesées. Parmi elles, 20% ont été analysées pour évaluer la contamination globale de chaque filière, permettant d'obtenir une tendance sur la composition des bacs selon les activités régulières de l'ÉTS.

Bonnes pratiques en place

- Récupération du marc de café de la cafétéria par un organisme cherchant à valoriser cette matière. Arrêt du projet pour des raisons indépendantes de notre volonté. Cela a tout de même permis de démontrer l'efficacité des équipes internes et externe pour se mobiliser
- Remplacement des stylos à tableau blanc par des stylos plus écologiques permettant de changer uniquement la cartouche d'encre
- Réduction de l'utilisation de produits à usage unique dans les laboratoires grâce à l'acquisition d'embouts de pipette autoclavables
- Uniformisation des équipements de récupération à travers le campus
- Gestion des matières organiques
- Gestion des matériaux de construction
- Gestion des matières dangereuses
- Gestion des matières électroniques
- Affichage interne cohérent et clair (à ajuster selon les situations)
- Sensibilisation continue des différents intervenants
- Recrutement d'étudiants pour réaliser diverses interventions en lien avec la GMR et le développement durable en général
- Mise en place de procédures pour favoriser les bonnes pratiques (événements écoresponsables, nettoyage vert, disposition de matériel électronique, réceptions et envoi des cartouches d'encre, collecte des matières dangereuses)
- Initiatives avec les clubs étudiants pour collecter la consigne

Principales pistes d'amélioration

- Manque d'information et de sensibilisation
- Piste d'amélioration majeure due au renouvellement constant de la communauté pour assurer la réussite de ce PGMR
- Gestion des matières résiduelles dans les résidences
- Standardisation des espaces de tri pour que chacun ait accès aux différentes filières
- Clarification des procédures de tri à la source, notamment pour les résidus de CRD
- En 2023-2024, environ 64 % de ces matières triées ont été recyclées. Il est donc nécessaire de revoir nos méthodes de disposition pour rediriger les 36 % restants vers la bonne filière de recyclage
- Accessibilité limitée aux équipements de récupération
- Standardiser et assurer une localisation stratégique des ilots permettra le retrait des poubelles individuelles tout en favorisant le tri
- Insuffisance des mesures de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les membres du campus à réduire leurs dépenses et à adopter des comportements responsables, comme diminuer la consommation de papier. Promouvoir également le réemploi des équipements lorsque possible avant d'envisager de nouvelles acquisitions
- Développement de mesures de performance et d'indicateurs moins sensibles aux fluctuations des projets de CRD
- Étude de caractérisation

Plan d'action 2025-2028

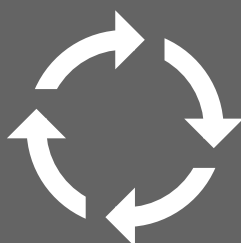
L'ensemble des actions du plan actuel est réparti selon les trois orientations qui le structurent. Chacune est associée à une cible à atteindre, afin de définir des objectifs clairs et précis. Plusieurs actions déjà prévues dans le plan précédent sont reconduites dans ce nouveau plan.

1



CONSOLIDER
LES PRATIQUES
EN GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU SEIN
DE L'ENSEMBLE DES
BÂTIMENTS DE L'ÉTS

2



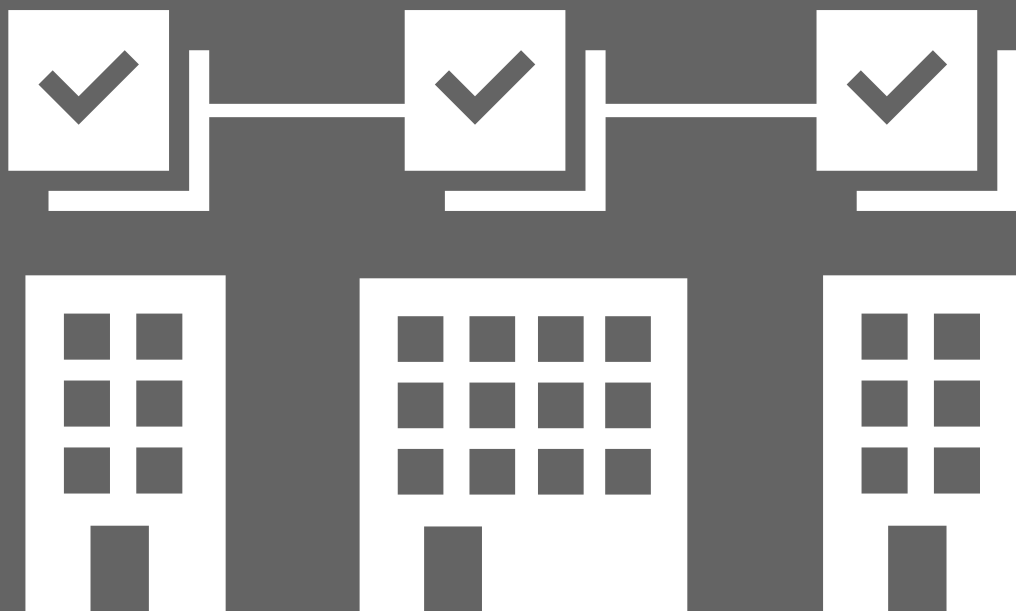
FAVORISER LE
DÉVELOPPEMENT
D'INITIATIVES
DE RÉDUCTION
À LA SOURCE,
DE RÉEMPLOI
ET DE RÉPARATION

3



COMMUNIQUER
ET FAIRE
RECONNAÎTRE
LES BONNES
PRATIQUES
EN GMR

1 Consolider les pratiques en gestion des matières résiduelles au sein de l'ensemble des bâtiments de l'ÉTS



1.1. Maintenir l'implication du comité sur la gestion des matières résiduelles

Le comité GMR est composé d'au moins huit (8) membres qui se réunissent sur une base trimestrielle. Les membres représentent le corps professoral, la communauté étudiante et le personnel professionnel et technique de l'École.

ACTION

- Assurer le suivi et la mise en oeuvre du PGMR en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'ÉTS

CIBLE

- Tenue de trois (3) rencontres annuelles
- Taux de participation de 75 %
- Tenue d'une rencontre annuelle par service faisant partie du comité dans le but de cibler les besoins par ordre de priorités

ÉCHÉANCIER

En continu de 2025 à 2028

1.2. Planifier les travaux de construction en intégrant les meilleures pratiques en amont

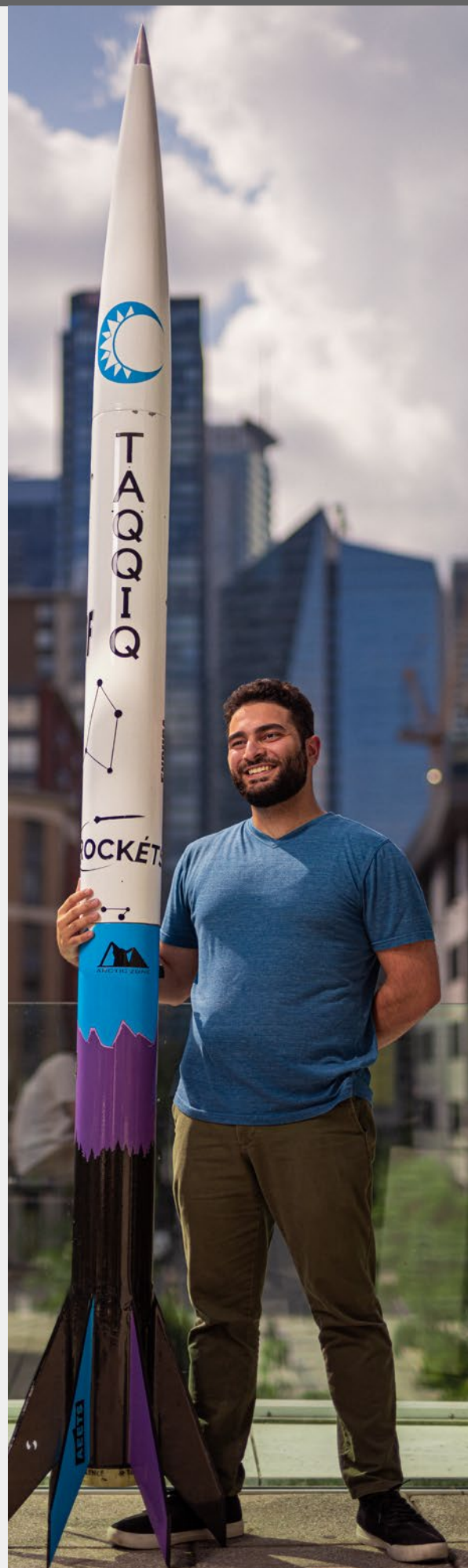
Au courant des trois dernières années, environ 40% des matières résiduelles générées par l'ÉTS proviennent des matériaux de construction. L'impact de ce domaine sur la GMR est très important et cela en fait donc un élément majeur à suivre de près.

Le fournisseur de service actuel pour les résidus de CRD trie les matières et détaille leur composition après chaque levée. Cela permet d'avoir un suivi régulier des matières qui sont réellement recyclées. Dans les dernières années d'utilisation de ce service, il a été relevé qu'environ 60% des matières récupérées dans ce conteneur sont recyclés. En effet, une grande marge de manœuvre est possible ici pour atteindre de meilleurs résultats et d'augmenter le pourcentage de matière recyclée.

ACTIONS

- Clarifier les procédures de tri des résidus de type CRD pour l'ensemble des activités de l'ÉTS et plus particulièrement sur les chantiers de CRD ainsi que dans les laboratoires
- Améliorer le tri à la source des matériaux de construction pour qu'ils soient acheminés vers les fournisseurs de services les plus adaptés et réduire le taux de contamination
- Documenter et promouvoir la réduction à la source dans la gestion des chantiers de CRD

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Adoption et diffusion des procédures de tri à la source des résidus de type CRD auprès de la communauté de l'ÉTS.	Automne 2025
Bonification du cahier de charges pour les travaux de CRD.	Hiver 2026
Développement et documentation d'un indicateur de suivi de la performance de la gestion des CRD.	Hiver 2026
Conserver les matériaux réutilisables suite aux travaux de démolition et tenir à jour un inventaire afin de favoriser la réutilisation.	Hiver 2026
Documentation et diffusion des meilleures pratiques en réduction à la source des CRD à l'interne et de la part des fournisseurs.	Deux fois par année à partir de l'hiver 2026



1.3. Formuler et diffuser des politiques et procédures pour normaliser les processus de GMR et les rendre accessibles à toute la communauté de l'ÉTS

La communauté de l'ÉTS est très diversifiée, et évolue sur de multiples champs d'action. La gestion des matières résiduelles est donc perçue par chaque individu d'une manière bien spécifique selon les différentes expériences vécues, le milieu de travail et selon les priorités. Souvent, la gestion des matières résiduelles n'est pas identifiée comme une priorité.

Plusieurs acteurs sur le campus ont cependant une grande sensibilité vis-à-vis de la gestion des matières résiduelles et permettent d'influencer largement leurs collègues homologues sur le sujet.

L'ÉTS s'est engagée à travers plusieurs plans dans le but d'améliorer l'organisation dans son ensemble (Stratégique, DD, PGMR, etc.). Ces différents documents sont mis à dispositions de toutes et tous.

Les politiques et procédures en GMR de l'ÉTS doivent régulièrement être révisées pour pouvoir s'adapter aux nouvelles réalités rencontrées. Le comité en GMR qui rassemble des intervenants de divers domaines, est bien placé pour réfléchir et rédiger de nouvelles politiques et procédures, ainsi que pour mettre à jour les documents existants.

ACTIONS

- Collaborer à la rédaction de la politique d'approvisionnement responsable, afin d'assurer la réduction à la source des produits d'emballages et l'acquisition de biens réutilisables et durables
- Réviser les anciennes politiques et directives sur une base bisannuelle
- Développer toute procédure jugée prioritaire par le comité GMR afin de répondre aux besoins et questionnements émergents
- Former et outiller le personnel d'entretien sur la gestion des matières résiduelles

CIBLE

Réviser sur une base bisannuelle que la directive sur la gestion des matières résiduelles adoptée le 1er décembre 2020 est toujours d'actualité.

Inclure une section dédiée à la Gestion des matières résiduelles (GMR) dans la documentation d'accueil des nouvelles et nouveaux utilisateurs et utilisatrices de laboratoire.

Formation annuelle de l'équipe d'entretien ménager.

Estimer le poids des bacs mis à la rue par des pesées régulières.

Relever la quantité de bacs sortis hebdomadairement, par voie de collecte.

Identifier les bacs de l'ÉTS afin d'en prévenir le vol.

ÉCHÉANCIER

Hiver 2026 &
Hiver 2028

Printemps 2025

En continu

En continu

En continu

Hiver 2025

1.4. Uniformiser les équipements de récupération et les visuels

Le campus de l'ÉTS est constamment en mouvement, de nouveaux projets de construction permettent de réorganiser les différents bâtiments selon des besoins qui évoluent. Afin de s'assurer qu'à travers tous ces changements les différentes personnes intervenant sur le campus continuent de bien trier les matières résiduelles, il est important que le système de récupération soit uniforme.

Il faut également que l'affichage soit permanent. Par exemple, l'ajout de la consigne est aujourd'hui mis de l'avant. Cependant, cela fait déjà plusieurs années que tous les récipients aujourd'hui consignés étaient déjà récupérés via la filière de « recyclage ».

Dans cette situation, l'affichage ne sera pas modifié. Une communication sur la récupération de la consigne va être diffusée suite à l'ajout de nouveaux bacs de collecte.



ACTIONS

- Proposer des équipements de récupération uniformes dans l'ensemble des bâtiments de l'ÉTS, avec une identité visuelle cohérente afin de faciliter le tri des matières résiduelles
- Instaurer et officialiser la collecte des contenants consignés avant l'élargissement de la consigne prévu en 2027
- Évaluer les besoins d'équipements supplémentaires à la suite de l'élargissement de la consigne à l'automne 2027 et préparer la logistique interne à cet effet

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Mise à jour d'un répertoire recensant l'entièreté des équipements et visuels existants.

Hiver 2026

Officialisation de la collecte des contenants consignés.

Printemps 2025

Retrait des poubelles orphelines dans les bâtiments et ajustements des équipements de récupération dans les bureaux de l'administration.

Printemps 2025

Déploiement des infrastructures de récupération pour les contenants consignés dans tous les bâtiments de l'ÉTS.

Printemps 2025

Les visuels de sensibilisation à l'utilisation des fontaines d'eau ont été installés dans 100% des pavillons de l'ÉTS.

Hiver 2027

Préparer la mise en place d'équipements de récupération pour les produits consignés, tels que les bouteilles en verre et le carton multicouche à partir de 2027.

Printemps 2027

Mise à jour du contrat d'entretien ménager pour tenir compte de l'ajout d'infrastructures de récupération de contenants consignés (si nécessaire).

Printemps 2025
si nécessaire

1.5. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les résidences

Ce sont plus de 1500 membres de la communauté étudiante de l'ÉTS qui vivent dans les résidences, à même le campus tout au long de l'année. En effet, le roulement des déménagements réguliers s'intensifie au commencement des programmes, principalement au mois de septembre. Ce renouvellement constant au niveau de la communauté étudiantes est un défi majeur que l'ÉTS relève chaque session et qui demande une bonne organisation.

La signalisation doit être bien soigneusement conçue afin d'avoir un impact sur l'ensemble de la communauté et de faire comprendre, sans ambiguïté, non seulement l'importance de tri, mais aussi le fonctionnement des installations mises en place dans les différentes résidences, afin de recycler dans les meilleures conditions.

Les bâtiments des résidences étudiantes n'ayant pas été conçus à l'origine pour intégrer le tri des matières, ils ont dû voir leurs installations repensées. En 2020 une démarche a été entreprise afin de consolider ces installations en réorganisant les salles de tri.

Après plusieurs sondages afin d'évaluer la qualité des services proposés, des suggestions similaires ressortent :

1. Améliorer l'affichage dans les résidences.
 - a. Plus d'affichage dans des emplacements stratégiques.
 - b. Affichage bilingue.
 - c. Utilisation de pictogrammes pour bien expliquer le système de tri.
2. Une meilleure accessibilité aux salles de recyclage.
3. Améliorer les salles de gestion des matières résiduelles afin d'inclure la récupération du compost dans toutes les résidences.
4. Assurer une sensibilisation par une variété de canaux de communication afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes résidant dans les logements.

Chaque action de ce plan doit être accompagnée d'un message de sensibilisation afin de toucher le plus grand nombre de personnes et d'atteindre les objectifs fixés. Le modèle de sensibilisation sera intégré dans la troisième orientation de ce plan dédiée à la communication.

ACTIONS

- Évaluer périodiquement la performance en GMR dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté
- Mettre en place des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Optimisation des équipements de récupération (ajouter la récupération du compost dans les résidences), réorganisation des salles de tri et sondage des résidents et résidentes.	Printemps 2026
Développement d'outils de sensibilisation à l'intention des résidents.	Printemps 2026
Mise en place de rencontres statutaires avec les gestionnaires des résidences pour faire un suivi de la gestion des matières résiduelles.	Chaque hiver et chaque été
Diffusion et analyse d'un questionnaire de rétroaction et identification des pistes d'optimisation et de sensibilisation.	Printemps 2025
Création de deux (2) indicateurs permettant le suivi de la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes (réduction à la source et réemploi, évolution de la génération des MR, taux de récupération).	Hiver 2025 Hiver 2027



1.6. Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté

La caractérisation⁷ des matières réalisée avec l'aide d'une firme externe en mars 2023 a permis de relever, selon cinq différentes zones⁸ à travers le campus, plusieurs données.

Cette étude a permis notamment d'identifier les différents types de matières que l'on retrouve plus fréquemment à travers ces zones et aussi d'estimer le taux de contamination par filières⁹.

Suite à cette étude, les tendances à travers les zones étudiées se ressemblent. On retrouve par exemple, pour chacune des zones, un taux de contamination par le compost de la filière des déchets plus élevé que les autres matières. Aussi, en moyenne, le taux de matières valorisables que l'on retrouve dans la voie des ordures est de l'ordre de 60 %.

Cette étude démontre donc l'importance de sensibiliser la communauté de l'ÉTS et l'importance du tri afin que les matières soient dirigées vers les bonnes filières.

Au début de l'année 2025, une nouvelle caractérisation a été réalisée en incluant cette fois-ci deux zones supplémentaires permettant ainsi d'étudier la gestion des matières résiduelles dans les résidences de l'ÉTS. Il a également été décidé d'étudier la consigne retrouvée dans les différentes filières dans le but de pouvoir estimer le volume récupérable à travers le campus.

⁷ Caractérisation : analyse de la composition des voies de collecte (poubelles, matières recyclables et matières organiques) permettant notamment d'évaluer le taux de récupération des matières. Le taux de récupération équivaut à la quantité récupérée divisée par la quantité totale générée.

⁸ Les zones étudiées comprenaient : la cafétéria (préparation), la cafétéria (consommation), les cuisinettes, le pub et le reste du campus.

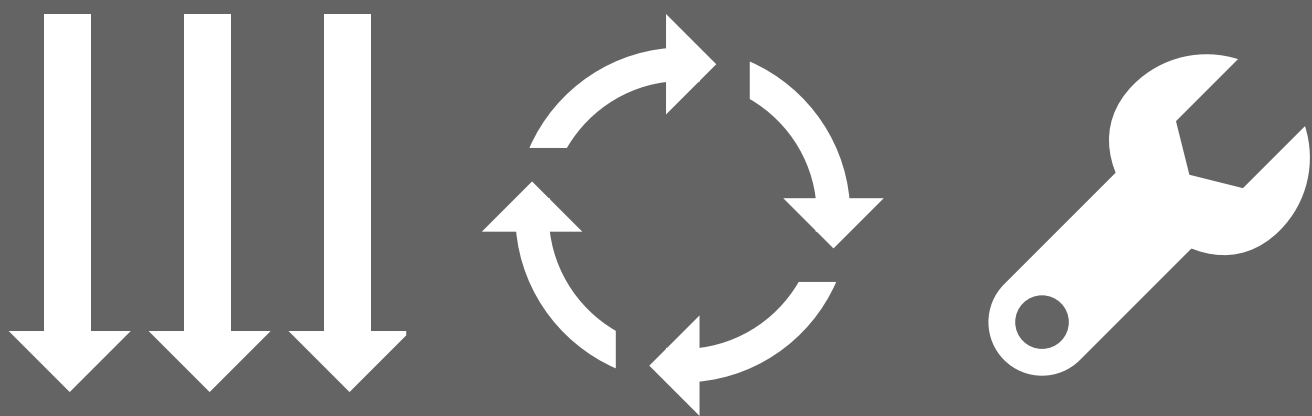
⁹ Les filières représentées dans cette étude sont pour les ordures, le recyclage (PVM et papier) et le compost.

ACTIONS

- Documenter les débouchés des matières recyclables et compostables générées par l'ÉTS, en assurer une meilleure traçabilité et, lorsque possible, un traitement local
- Mettre en place, en collaboration avec le corps professoral, des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre, afin de quantifier:
 - Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en œuvre;
 - L'évolution de la génération de matières résiduelles;
 - Le taux de récupération des différentes matières résiduelles
- Augmenter le taux de récupération des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des pavillons académiques et des résidences, avec 2021 comme année de référence
- Collaborer avec la communauté universitaire en développement durable et effectuer une veille des bonnes pratiques en GMR dans une perspective d'amélioration continue

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Mise à jour du flux des matières résiduelles de l'ÉTS.	En continu - Été
Lors de l'octroi ou du renouvellement de contrats de collecte, intégration des clauses de reddition de compte sur le poids des matières collectées et leur traçabilité (débouchés).	En continu
Intégrer un résumé des données dans l'intranet afin que chaque membre du personnel puisse accéder aux informations liées au traitement des matières résiduelles sur le campus de l'ÉTS.	Été 2026
Documentation de l'indicateur « Taux de détournement des matières recyclables et organiques » (voir annexe 1).	En continu - Été
Bonification de l'indicateur à partir des données suivantes • Taux de contamination à partir des données de la caractérisation • Nombre et poids des bacs de papier brun, résidus alimentaires, matières recyclables et déchets (cf. action 1.3) • Autres données concernant le taux d'occupation et les fluctuations ayant une incidence sur la génération de matières résiduelles.	En continu - Été
Actualisation des données et du portrait de la situation sur les canaux de communication.	En continu - Été
Réalisation d'une caractérisation complète des matières résiduelles tous les deux ans.	Hivers 2025 et 2027
Détournement de la voie des déchets : • 15 % des matières compostables • 15 % des matières recyclables	Hiver 2027
Afin de planifier le tri à la source des contenants de boissons à la suite des changements législatifs provinciaux, documenter : • La quantité de contenants de boissons générés; • Les principaux lieux de disposition.	Printemps 2025
Détournement de 50 % des contenants de boissons consignés vers les bacs à cet effet.	Hiver 2026
Développement des indicateurs de suivi propres aux données de la caractérisation, incluant : • La réduction à la source des contenants à usage unique; • Le taux de récupération des matières résiduelles; • Le taux de contamination des matières recyclables et organiques.	Hiver 2025 - 2027
Création d'indicateurs permettant le suivi de la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes. Ces indicateurs devront exprimer une performance indépendamment de l'intensité d'utilisation des espaces.	Hiver 2026
Participation aux rencontres du regroupement universitaire québécois en développement durable (RUQDD).	3 fois par année

2 Favoriser le développement d'initiatives de réduction à la source, de réemploi et de réparation



2.1. Appuyer les laboratoires pour réduire l'utilisation des objets à usage unique

Les projets pour intégrer de nouveaux laboratoires ou en remettre au goût du jour sont devenus le quotidien des équipes de construction. Afin de rester le plus sécuritaire possible, d'être mieux adapté aux nouvelles technologies et de répondre le mieux aux exigences des équipes de recherche, cela est devenu une nécessité.

Un premier sondage réalisé en 2024 avec les responsables de laboratoire a permis de déterminer les emplacements des locaux susceptibles de générer des matières dangereuses à travers le campus. Prenant très au sérieux la collecte de ces matières, la procédure est régulièrement révisée et mise à jour afin d'être le plus optimisée possible, limitant ainsi au minimum les contacts avec la matière et assurant un suivi strict de l'affichage des différents contenants.

En ce qui concerne les objets à usage unique, plusieurs initiatives ont déjà été mises de l'avant, comme l'achat de pipettes pouvant être stérilisées pour être réutilisées. Cependant, l'on dénombre encore plusieurs équipements, tels que les gants de nitrile, qui méritent une attention plus particulière. Pour réduire la

génération de matière résiduelle, il est recommandé au laboratoire d'effectuer leur analyse sur le plus petit échantillon exploitable.

Les responsables de laboratoire peuvent avoir un impact important sur ces différents enjeux, cependant, cela reste un principe général d'écoresponsabilité qui doit s'intégrer dans les pratiques de toute la communauté de recherche.

ACTION

- Mobiliser la communauté de recherche pour l'adoption de pratiques écoresponsables

CIBLE

ÉCHÉANCIER

Mise en place d'un sondage auprès de la communauté en recherche afin de répertorier les bonnes pratiques ainsi que les principaux défis à relever dans les prochaines années.

Printemps 2025

Identifier les gisements de matériaux potentiellement réutilisables pour intégrer des actions à ce sujet dans le cadre du chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation.

Hiver 2026

Création d'un guide sur l'écoresponsabilité en laboratoire, basé sur la hiérarchie des 3RV-E.

Hiver 2026

Diffusion du guide auprès des parties prenantes impliquées.

Printemps 2026

Formations sur les meilleures pratiques d'écoresponsabilité par et pour le personnel de laboratoire.

Hiver 2026

Mise en place de directives pour la gestion des équipements désuets dans les différents laboratoires.

Hiver 2026

2.2. Appuyer les concessionnaires alimentaires dans leurs efforts de réduction à la source

Plusieurs actions et initiatives sont mises en place auprès des concessionnaires alimentaires afin de minimiser la génération de matière résiduelle.

Au début de l'année 2024, une démarche avait été intégrée dans le processus de la cafétéria pour récupérer le marc de café généré au sein du campus dans le but de revaloriser la matière. Ce projet a bien été reçu par les différentes équipes et a pu voir le jour en janvier. La coopérative qui récupérait le marc de café, n'a finalement pas pu continuer le projet et celui-ci a dû être arrêté au courant du mois de mars. Cette brève intervention a tout de même pu démontrer un engouement certain des différentes équipes à fournir les efforts nécessaires pour la mise en place de projets similaires dans le but de faire la différence au sein de l'ÉTS.

D'autres directives contractuelles avec les concessionnaires favorisent aussi l'utilisation des tasses réutilisables, la consommation d'eau non embouteillée et l'utilisation de vaisselle réutilisable.

En générant environ 20 tonnes de matières résiduelles, les concessionnaires alimentaires ont un impact important qui doit être mesuré régulièrement via les caractérisations bisannuelles, tout en veillant à sensibiliser les équipes qui assurent quotidiennement la gestion correcte des matières.

ACTIONS

- Maintenir les habitudes de réduction à la source déjà en place et réduire l'utilisation d'articles à usage unique dans la restauration par la communauté de l'ÉTS
- Mettre sur pied une campagne de réduction à la source des emballages alimentaires en favorisant l'achat en vrac et grâce à des incitatifs sur les contenants lavables et réutilisables
- Faire un suivi plus précis des différents types de matière générée par les concessionnaires alimentaires

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Recension des mesures de réduction des articles à usage unique mises en place chez les concessionnaires alimentaires.	Hiver 2027
Mise en place d'incitatifs pour encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre des événements étudiants.	Hiver 2027
Recension des bonnes pratiques en réduction du gaspillage alimentaire, identification des leviers d'action et définition d'une cible de réduction.	Hiver 2025 - 2027
Documentation de la composition et de la quantité d'articles à usage unique dans les îlots situés à proximité des concessionnaires alimentaires afin de définir un objectif de réduction et d'en faire le suivi.	Hiver 2027
Mise sur pied d'une campagne au sujet de la réutilisation.	Hiver 2027
Obtenir une analyse annuelle précise des différents types de déchet avec la raison de production du déchet (produits périmés, mauvaise manipulation, surproduction, etc.) afin de trouver des solutions avec les concessionnaires pour réduire ces déchets.	Hiver 2027

2.3. Mettre en place un chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation

La hiérarchie des 3RV-E fait partie intégrante de la directive de gestion des matières résiduelles de l'ÉTS. La sensibilisation de tous les membres œuvrant sur des projets pouvant générer des matières résiduelles est donc primordiale pour pouvoir instaurer cette mesure efficacement.

L'établissement de ce processus au sein d'un projet, doit être pensé dès la première étape c'est-à-dire, en amont de la phase de conception.

Des outils ont été développés au courant des dernières années pour favoriser la réutilisation de matériaux de construction. En effet, la création d'un tableau sur le serveur permet aujourd'hui de rapidement identifier les éléments disponibles qui ont été récupérés sur de précédents chantiers. Cet outil est encore sous-utilisé aujourd'hui, cependant, cela n'empêche pas la réutilisation systématique de matériaux d'un projet à l'autre lors ce que cela est possible.

Enfin, il faut s'assurer de respecter la directive concernant la disposition des biens meubles. Un projet sur la mise en place d'une application qui permettra de faciliter le partage d'outils et matériaux d'un service à l'autre voire même d'une école à l'autre permettrait d'optimiser cette directive.

ACTIONS

- Mettre sur pied un système de partage de l'information entre les services et les départements sur les articles et objets réutilisables et partageables (ex. mobilier, équipements de laboratoire, outils, matériaux, etc.)
- Mettre en place un marché des produits de seconde main à l'intention de la communauté et à l'externe
- Préparer un plan d'action sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation en collaboration avec le comité GMR et les parties prenantes identifiées
- Élaborer et maintenir à jour un document de suivi pour toutes les initiatives mises en place
- Soutenir davantage les initiatives qui respectent la hiérarchie des 3RV-E

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Favoriser l'inclusion d'une clause concernant l'achat en vrac ainsi que de meilleures pratiques en réduction à la source, en réemploi et en GMR dans le cadre du volet approvisionnement responsable de la politique de gestion contractuelle.	Hiver 2027
Développement et diffusion d'une procédure de disposition des biens meubles.	Automne 2025
En collaboration avec l'équipe du DD, quantifier la consommation annuelle de papier et diminuer la quantité de papier d'impression achetée par l'institution de 10 %.	Été 2025
Réalisation du portrait de la situation en évaluant les gisements à mettre en valeur et en priorisant les actions à mettre en oeuvre.	Hiver 2026
Création d'une plateforme de partage d'information entre les services et les départements.	Hiver 2027
Création d'un marché de produits de seconde main.	Hiver 2027
Assurer un suivi efficace et recenser toutes les initiatives déjà mises en place dans le passé.	Printemps 2025
Sensibiliser les intervenants du campus aux bonnes pratiques et démontrer les avantages du « Repair Café ».	Hiver 2027

3 Communiquer et faire reconnaître les bonnes pratiques en GMR



3.1. Obtenir la certification

ICI on recycle + niveau performance + pour les sept principaux pavillons

Actuellement, la certification est valide pour six pavillons (A, B, C, D, E et M). Lors du renouvellement de la prochaine certification en 2027 – 2028, il faudra y inclure le nouveau pavillon F dont la réception officielle a été faite au début de l'année 2025.

La certification ICI on recycle + est reconnue au niveau provincial pour les industries, commerces et institutions (ICI). Plusieurs critères sont évalués lors du dépôt de la candidature afin d'évaluer le niveau de performance de l'établissement face à la gestion des matières résiduelles. Il existe quatre différents niveaux (Mise en œuvre, Performance, Performance + et Élite).

L'attestation est valable pour une durée de 3 ans, elle doit donc être renouvelée régulièrement. Il est important de relever et lister toutes les actions qui vont avoir un impact sur la GMR au courant de cette certification afin de pouvoir les présenter lors de la prochaine mise en candidature.

ACTION

- Obtenir la certification ICI on recycle+ niveau Performance + afin de faire reconnaître les efforts et la proactivité de l'ÉTS en ce qui a trait à la saine gestion des matières résiduelles

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Recension des actions à mettre en oeuvre et préparation des pièces justificatives pour le dossier de candidature.	Printemps 2027
Mise en place des actions complémentaires pour obtenir la certification.	Printemps 2027
Présentation du travail réalisé et des actions mises en place au comité GMR.	Printemps 2027
Soumission de la candidature pour l'obtention du niveau Performance + de la certification ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.	Printemps 2027
Tenue d'une liste de recommandations à mettre en oeuvre lors du renouvellement en 2027.	En continu à la suite de la soumission

3.2. Assurer une sensibilisation et une communication intégrées et cohérentes avec la communication en développement durable de l'ÉTS

Chacun des objectifs du PGMR pourra atteindre son plein potentiel uniquement si l'ensemble de la communauté est prête à recevoir les différents outils à mettre en place afin d'améliorer l'empreinte écologique de chacun. C'est pourquoi cet objectif a une place majeure au sein de ce PGMR pour sensibiliser la communauté de l'ÉTS de manière continue.

En collaboration avec le bureau du développement durable, une stratégie de communication a été mise en place afin d'optimiser les moyens de sensibilisation auprès de toutes les personnes intervenantes.

ACTION

- Mettre en oeuvre une stratégie de communication pour la diffusion des actions et de la performance en gestion des matières résiduelles auprès des différents publics de l'ÉTS, par une diversité d'outils et de méthodes de communication

CIBLE 	ÉCHÉANCIER 
Mise à jour de l'identité visuelle liée à la gestion des matières résiduelles et intégration dans les outils de communication.	Été 2025
Mise en oeuvre de la stratégie de communication en GMR.	Printemps 2025
Déploiement d'une action de sensibilisation annuelle sur des thématiques prioritaires par la communauté.	Automne 2025-2026-2027-2028
Diffusion des résultats découlant des indicateurs de performance et des cibles définies.	Automne 2025-2026-2027-2028
Uniformisation des messages diffusés dans l'ensemble des pavillons, notamment : → Les visuels en faveur de l'eau non embouteillée; → L'information sur les points de collecte des piles, appareils électroniques et ampoules.	Été 2025
Mise à jour des informations sur le portrait de la GMR à l'ÉTS dans la section du développement durable du site Internet de l'ÉTS.	Été 2025 - 2028
Participer au comité des ambassadeurs et ambassadrices au DD.	Hiver 2025
Documenter le nombre de personnes sensibilisées ou formées par les différentes activités au sein de l'ÉTS.	Été 2025

Annexes



Indicateur de suivi

méthodologie de calcul

L'indicateur « Taux de récupération des matières recyclables et organiques » est calculé à partir des données suivantes :

ID	DESCRIPTION	DONNÉES	CALCUL
RE-1	Génération de matières recyclables	(1) Nombre de bacs collectés (2) Poids moyen des matières recyclables (3) Taux de contamination des matières recyclables (%) (4) Poids des matières recyclables collectées dans les compacteurs dédiés (5) Poids du carton collecté dans les compacteurs dédiés (6) Poids du papier confidentiel collecté	$((1 \times 2) \times (100\% - 3)) + (4 \times (100\% - 3)) + 5 + 6$
RE-2	Génération de matières organiques	(1) Nombre de bacs collectés (papier brun et résidus alimentaires - RA) (2) Poids moyen des matières organiques (3) Taux de contamination des matières organiques (%) (4) Poids des matières organiques traitées par le composteur de l'ÉTS	$((1 \times 2) \times (100\% - 3)) + 4$
RE-3	Génération de déchets	(1) Nombre de bacs collectés (2) Poids moyen des matières déchets (4) Poids des déchets collectés par le compacteur	$(1 \times 2) + 4$
Taux de détournement des matières recyclables et organiques			$(RE-1 + RE-2) / (RE-1 + RE-2 + RE-3)$

LIMITES :

- Les données utilisées excluent les CRD, les RDD et les produits issus de la REP. Il s'agit donc d'un portrait partiel du taux de détournement des matières résiduelles.
- Le taux de contamination sera pris en considération dans les données analysées à partir de l'hiver 2023.

Synthèse des actions

1

CONSOLIDER LES PRATIQUES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTS



OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.1. Maintenir l'implication du comité sur la gestion des matières résiduelles	1.1.1. Assurer le suivi et la mise en oeuvre du PGMR en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'ÉTS.	Tenue de trois (3) rencontres annuelles.
		Taux de participation de 75 %.
		Tenue d'une rencontre annuelle par service faisant partie du comité dans le but de cibler les besoins par ordre de priorités.
1.2. Planifier les travaux de construction en intégrant les meilleures pratiques en amont	1.2.1. Clarifier les procédures de tri des résidus de type CRD pour l'ensemble des activités de l'ÉTS et plus particulièrement sur les chantiers de CRD ainsi que dans les laboratoires.	Adoption et diffusion des procédures de tri à la source des résidus de type CRD auprès de la communauté de l'ÉTS.
	1.2.2. Améliorer le tri à la source des matériaux de construction pour qu'ils soient acheminés vers les fournisseurs de services les plus adaptés et réduire le taux de contamination.	Bonification du cahier de charges pour les travaux de CRD.
		Développement et documentation d'un indicateur de suivi de la performance de la gestion des CRD.
	1.2.3. Documenter et promouvoir la réduction à la source dans la gestion des chantiers de CRD.	Conserver les matériaux réutilisables suite aux travaux de démolition et tenir à jour un inventaire afin de favoriser la réutilisation.
		Documentation et diffusion des meilleures pratiques en réduction à la source des CRD à l'interne et de la part des fournisseurs.

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.3. Formuler et diffuser des politiques et procédures pour normaliser les processus de GMR et les rendre accessibles à toute la communauté de l'ÉTS	1.3.1. Collaborer à la rédaction de la politique d'approvisionnement responsable (réduction à la source d'emballages +miser sur les acquisitions durables).	Proposer avec le bureau du développement durable de nouveaux éléments à inclure dans la politique d'approvisionnement responsable.
	1.3.2. Réviser les anciennes politiques et directives sur une base bisannuelle.	Réviser sur une base bisannuelle que la directive sur la gestion des matières résiduelles adoptée le 1er décembre 2020 est toujours d'actualité.
		Inclure une section dédiée à la Gestion des Matières Résiduelles (GMR) dans la documentation d'accueil des nouveaux utilisateurs de laboratoire.
	1.3.3. Développer toute procédure jugée prioritaire par le comité GMR afin de répondre aux besoins et questionnements émergents.	Formation annuelle de l'équipe d'entretien ménager.
		Estimer le poids des bacs mis à la rue par des pesées régulières.
	1.3.4. Former et outiller le personnel d'entretien sur la gestion des matières résiduelles.	Documentation de la quantité de bacs sortis hebdomadairement par voie de collecte.
Identifier les bacs de l'ÉTS afin d'en prévenir le vol.		
1.4. Uniformiser les équipements de récupération et les visuels	1.4.1. Proposer des équipements de récupération uniformes dans l'ensemble des bâtiments de l'ÉTS, avec une identité visuelle cohérente afin de faciliter de tri des matières résiduelles.	Mise à jour d'un répertoire recensant l'entièreté des équipements et visuels existants.
		Retrait des poubelles orphelines dans les bâtiments et ajustements des équipements de récupération dans les bureaux de l'administration.
		Les visuels de sensibilisation à l'utilisation des fontaines d'eau ont été installés dans 100% des pavillons de l'ÉTS.
	1.4.2. Instaurer et officialiser la collecte des contenants consignés avant l'élargissement de la consigne prévu en 2027.	Mise à jour du contrat d'entretien ménager pour tenir compte de l'ajout d'infrastructures de récupération de contenants consignés (si nécessaire).
		Officialisation de la collecte des contenants consignés.
	1.4.3. Évaluer les besoins d'équipements supplémentaires à la suite de l'élargissement de la consigne à l'automne 2027 et préparer la logistique interne à cet effet.	Préparer la mise en place d'équipements de récupération pour les produits consignés, tels que les bouteilles en verre et le carton multicouche à partir de 2027.
Déploiement des infrastructures de récupération pour les contenants consignés dans tous les bâtiments de l'ÉTS.		

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
1.5. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les résidences	1.5.1. Évaluer périodiquement la performance en GMR dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté.	Optimisation des équipements de récupération (ajouter la récupération du compost dans toutes les résidences), réorganisation des salles de tri et sondage des résidents. Développement d'outils de sensibilisation à l'intention des locataires. Diffusion et analyse d'un questionnaire de rétroaction et identification des pistes d'optimisation et de sensibilisation.
	1.5.2. Mettre en place des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre.	Mise en place de rencontres statutaires avec les gestionnaires des résidences pour faire un suivi de la gestion des matières résiduelles. Création de deux (2) indicateurs permettant le suivi de la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes (réduction à la source et réemploi, évolution de la génération des MR, taux de récupération).
	1.6.1. Documenter les débouchés des matières recyclables et compostables générées par l'ÉTS, en assurer une meilleure traçabilité et, lorsque possible, un traitement local.	Mise à jour du flux des matières résiduelles de l'ÉTS. Lors de l'octroi ou du renouvellement de contrats de collecte, intégration des clauses de reddition de compte sur le poids des matières collectées et leur traçabilité (débouchés).
	1.6.2. Mettre en place, en collaboration avec le corps professoral, des indicateurs adaptés pour suivre la performance en GMR et identifier des cibles annuelles à atteindre, afin de quantifier: → Les impacts des mesures en réduction à la source et en réemploi mises en oeuvre; → L'évolution de la génération de matières résiduelles; → Le taux de récupération des différentes matières résiduelles.	Intégrer un résumé des données dans l'intranet afin que chaque membre du personnel puisse accéder aux informations liées au traitement des matières résiduelles sur le campus de l'ÉTS. Documentation de l'indicateur « Taux de détournement des matières recyclables et organiques » (voir annexe 1). Bonification de l'indicateur à partir des données suivantes → Taux de contamination à partir des données de la caractérisation → Nombre et poids des bacs de papier brun, résidus alimentaires, matières recyclables et déchets (cf. action 1.3) → Autres données concernant le taux d'occupation et les fluctuations ayant une incidence sur la génération de matières résiduelles. Actualisation des données et du portrait de la situation sur les canaux de communication.
1.6. Évaluer la performance en gestion des matières résiduelles dans une perspective d'amélioration continue et de communication des résultats à la communauté	1.6.3. Augmenter le taux de récupération des matières recyclables et compostables dans l'ensemble des pavillons académiques et des résidences, avec 2021 comme année de référence.	Réalisation d'une caractérisation complète des matières résiduelles tous les deux ans. Détournement de la voie des déchets : • 15 % des matières compostables • 15 % des matières recyclables.

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE RÉDUCTION À LA SOURCE, DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION



OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
2.1. Appuyer les laboratoires pour réduire l'utilisation des objets à usage unique	2.1.1. Mobiliser la communauté de recherche pour l'adoption de pratiques d'écoresponsabilité.	Mise en place d'un sondage auprès de la communauté en recherche afin de répertorier les bonnes pratiques ainsi que les principaux défis à relever dans les prochaines années.
		Identifier les gisements de matériaux potentiellement réutilisables pour intégrer des actions à ce sujet dans le cadre du chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation.
		Créer un guide sur l'écoresponsabilité en laboratoire, basé sur les 3RV-E.
		Diffusion du guide auprès des parties prenantes impliquées.
		Formations sur les meilleures pratiques d'écoresponsabilité par et pour le personnel de laboratoire.
2.2. Appuyer les concessionnaires alimentaires dans leurs efforts de réduction à la source	2.2.1. Maintenir les habitudes de réduction à la source déjà en place et réduire l'utilisation d'articles à usage unique dans la restauration par la communauté de l'ÉTS.	Mise en place de directive pour la gestion des équipements désuets dans les différents laboratoires.
		Recension des mesures de réduction des articles à usage unique mises en place chez les concessionnaires alimentaires.
		Mise en place d'incitatifs pour encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre des événements étudiants.
	2.2.2. Mettre sur pied une campagne de réduction à la source des emballages alimentaires en favorisant l'achat en vrac et grâce à des incitatifs sur les contenants lavables et réutilisables.	Recension des bonnes pratiques en réduction du gaspillage alimentaire, identification des leviers d'action et définition d'une cible de réduction.
		Documentation de la composition et de la quantité d'articles à usage unique dans les îlots situés à proximité des concessionnaires alimentaires afin de définir un objectif de réduction et d'en faire le suivi.
	2.2.3. Faire un suivi plus précis des différents types de matière générée par les concessionnaires alimentaires.	Mise sur pied d'une campagne au sujet de la réutilisation.
		Obtenir une analyse annuelle précise des différents types de déchet avec la raison de production du déchet (Produits, mauvaise manipulation, surproduction, etc.) afin de trouver des solutions avec les concessionnaires pour réduire ces déchets.

OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
2.3. Mettre en place un chantier sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation	2.3.1. Mettre sur pied un système de partage de l'information entre les services et les départements sur les articles et objets réutilisables et partageables (ex. mobilier, équipements de laboratoire, outils, matériaux, etc.).	Favoriser l'inclusion d'une clause concernant l'achat en vrac ainsi que de meilleures pratiques en réduction à la source, en réemploi et en GMR dans le cadre du volet approvisionnement responsable de la politique de gestion contractuelle.
		Développement et diffusion d'une procédure de disposition des biens meubles.
		Réalisation du portrait de la situation en évaluant les gisements à mettre en valeur et en priorisant les actions à mettre en oeuvre.
		Création d'une plateforme de partage d'information entre les services et les départements.
	2.3.2. Mettre en place un marché des produits de seconde main à l'intention de la communauté et à l'externe.	Création d'un marché de produits de seconde main.
	2.3.3. Préparer un plan d'action sur la réduction à la source, le réemploi et la réparation en collaboration avec le comité GMR et les parties prenantes identifiées.	En collaboration avec l'équipe du DD, quantifier la consommation annuelle de papier et diminuer la quantité de papier d'impression achetée par l'institution de 10 %.
	2.3.4. Élaborer et maintenir à jour un document de suivi pour toutes les initiatives mises en place.	Assurer un suivi efficace et recenser toutes les initiatives déjà mises en place dans le passé.
	2.3.5. Soutenir davantage les initiatives qui respectent la hiérarchie des 3RV-E.	Sensibiliser les intervenants et intervenantes du campus aux bonnes pratiques et démontrer les avantages du « repair café ».

3

COMMUNIQUER ET FAIRE RECONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES EN GMR



OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES
3.1. Obtenir la certification ici on recycle + niveau performance + pour les sept principaux pavillons	3.1.1. Obtenir la certification ICI on recycle + niveau Performance + afin de faire reconnaître les efforts et la proactivité de l'ÉTS en ce qui a trait à la saine gestion des matières résiduelles.	Recension des actions à mettre en oeuvre et préparation des pièces justificatives pour le dossier de candidature.
		Mise en place des actions complémentaires pour obtenir la certification.
		Présentation du travail réalisé et des actions mises en place au comité GMR.
		Soumission de la candidature pour l'obtention du niveau Performance + de la certification ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.
		Tenue d'une liste de recommandations à mettre en oeuvre lors du renouvellement en 2027.
3.2. Assurer une sensibilisation et une communication intégrées et cohérentes avec la communication en développement durable de l'ÉTS	3.2.1. Mettre en oeuvre une stratégie de communication pour la diffusion des actions et de la performance en gestion des matières résiduelles auprès des différents publics de l'ÉTS, par une diversité d'outils et de méthodes de communication.	Mise à jour de l'identité visuelle liée à la gestion des matières résiduelles et intégration dans les outils de communication.
		Mise en oeuvre de la stratégie de communication en GMR.
		Déploiement d'une action de sensibilisation annuelle sur des thématiques prioritaires par la communauté.
		Diffusion des résultats découlant des indicateurs de performance et des cibles définies.
		Uniformisation des messages diffusés dans l'ensemble des pavillons, notamment : → Les visuels en faveur de l'eau non embouteillée; → L'information sur les points de collecte des piles, appareils électroniques et ampoules.
		Mise à jour des informations sur le PGMR et le portrait de la GMR à l'ÉTS sur la section développement durable du site Internet de l'ÉTS.
		Participer au comité des employés ambassadeurs au DD.
		Documenter le nombre de personnes sensibilisées ou formées par les différentes activités au sein de l'ÉTS.

